



PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE DU CNAJEP

*Mission sports, jeunesse et vie associative
Programme 163 « jeunesse et vie associative »*

Décembre 2015

Cette analyse s'appuie sur une étude du programme 163 à laquelle s'est ajoutée pour la première fois une rencontre avec la Conseillère budgétaire du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.



Sommaire

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE	5
■ Un budget plus compliqué à lire et à mettre en comparaison des précédents.....	7
■ Des orientations budgétaires qui nous questionnent.....	7
ACTION 1 - Développement de la vie associative	10
ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire.....	11
ACTION 3 - Actions particulières en direction de la jeunesse	13
■ Des indicateurs de performance toujours inadaptés.....	13
Annexe 1 : le cadrage et les orientations du Gouvernement pour la mission « Jeunesse et Vie associative »	15
Annexe 2 - Récapitulatif des dépenses d'interventions du ministère.....	20



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La mission « **Sport, jeunesse et vie associative** » soutient la mise en œuvre des politiques ministérielles en faveur du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Elle se compose de deux programmes : le programme n° 219 « Sport » et le programme n° 163 « Jeunesse et vie associative ».

Le cadrage budgétaire pour 2016 « traduit les orientations stratégiques du Gouvernement en faveur de la jeunesse, priorité du quinquennat, d'une part, et de l'accès à la pratique sportive à tous niveaux, d'autre part. Il poursuit notamment la mise en œuvre des mesures décidées lors du Comité interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 au profit des habitants des territoires fragiles afin de favoriser le « vivre ensemble » dans le respect des valeurs de la République, pour son volet relatif au soutien aux associations sportives et de l'éducation populaire, partenaires essentiels des politiques publiques. Grâce aux crédits dégagés en 2015 et au financement de mesures prévues en 2016, l'engagement pris d'une augmentation des moyens à hauteur de 100 M€ est tenu par le Gouvernement. »

La mission Sports, jeunesse et vie associative prévoit de privilégier les **trois axes d'intervention transversaux suivants** :

- agir en faveur de l'emploi en privilégiant, sur un plan budgétaire, les actions qui y concourent le plus efficacement, avec des crédits supplémentaires obtenus au titre du CIEC et inscrits à cet effet au PLF 2016, après une première tranche octroyée en gestion 2015 ;
- renforcer la gouvernance et l'efficacité des politiques partenariales qui constituent le modèle principal d'intervention de l'État en matière de sport, de jeunesse ou de vie associative ;
- participer à l'effort national de redressement des comptes publics grâce à des réformes structurelles.



Les principales réformes annoncées, concernant le secteur « Jeunesse et vie associative », pour l'année à venir sont :

- développer l'engagement, la participation citoyenne et la prise de responsabilités des jeunes en favorisant l'apprentissage par les pairs et l'éducation populaire dans les territoires.
- améliorer l'accès des jeunes aux droits sociaux, à l'information, à la formation, à l'emploi et à la mobilité sociale, professionnelle, nationale et internationale.
- veiller à la sécurité et à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM).
- soutenir le développement de la vie associative. L'État, s'appuyant sur les préconisations du Haut conseil à la vie associative, se concentre sur sa fonction d'orientation stratégique, d'impulsion et de coordination.

Le **programme 411** « Projets innovants en faveur de la jeunesse » n'apparaît plus en 2015 ni en 2016 puisque sa création en 2014 s'inscrivait dans le cadre exceptionnel du programme d'investissement d'avenir (PIA).

Ce programme bénéficiait de 100.000.000€ en 2014 avec comme objectif de favoriser des politiques de jeunesse intégrées à l'échelle d'un territoire. Sa mise en œuvre se poursuit. Le Cnajep est membre du Comité de pilotage de ce programme.

Comparé aux précédentes années, l'accent est moins mis sur la contribution du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports à l'effort de redressement des comptes publics.



ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE

Budget global BOP 163 (hors titre 3)

Programme 163	2012	2013	2014	PLF 2015 Initial	2015 Autorisations d'engagement	PLF 2016 Initial
ACTION 1 Développement de la vie associative	12 712 400	12 700 000	12 690 000	12 170 000	17 429 274	19 481 854
ACTION 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	77 287 600	72 821 000	70 610 000	68 720 000	66 698 995	69 953 830
ACTION 3 Actions particulières en direction de la jeunesse	140 000 000	160 000 000	146 000 000	125 000 000	148 551 955 ¹	301 629 368
	230 000 000	245 521 000	229 300 000	205 890 000	232 680 224	391 065 052

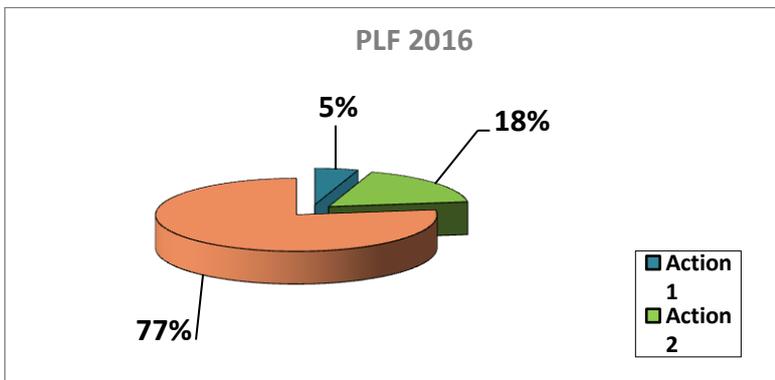
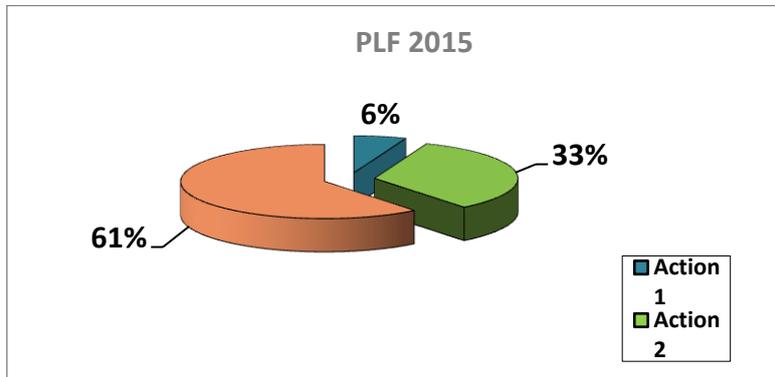
Le budget global du BOP 163 – titre 6 est à la hausse pour 2016.

Nous avons fait le choix de mettre deux colonnes pour l'année 2015 : l'une indiquant les montants dans le PLF initial et l'autre indiquant les autorisations d'engagement. L'année 2015 est très difficile à lire en définitive car des crédits dans le cadre du Comité Interministériel Egalité Citoyenneté sont venus abonder les crédits initiaux. Mais comme cette somme provient en partie des 7% de gel annoncé, il est difficile de savoir ce qui a été réellement injecté, engagé et restant à engager.

¹ Ce chiffre comprend 148 402 355 euros au titre 3 et 149 600 euros au titre 6.

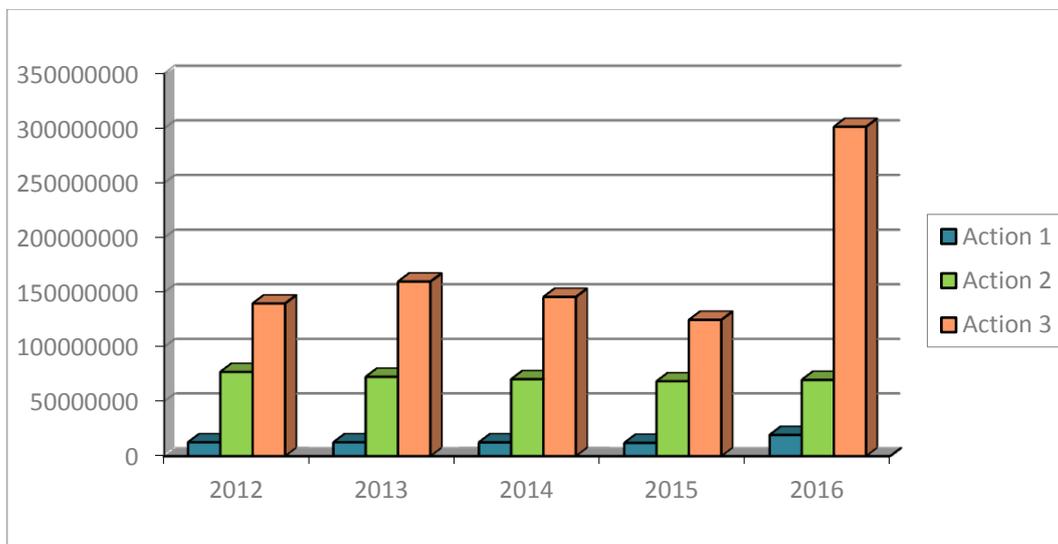


Répartition en pourcentage par Action



Le Budget global du programme 163 est à la hausse ainsi que chacune des 3 actions le composant mais il est intéressant de constater que « le développement de la vie associative » et « les actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » sont en proportion désavantagées par rapport à l'année précédente.

Evolution de la répartition du budget par action (en euros)





■ Un budget plus compliqué à lire et à mettre en comparaison des précédents

Le programme 163 ne porte que sur une partie de l'action de l'Etat en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative. Ces politiques sont en effet partagées entre de multiples Intervenants et font l'objet d'une mobilisation interministérielle importante. Il est donc difficile de cerner l'investissement du Gouvernement en termes de politique jeunesse.

A cela s'ajoute la non-reconduction en 2015 du programme 411 « Projets innovants en faveur de la jeunesse », dont la création en 2014 s'inscrivait dans le cadre exceptionnel du programme d'investissement d'avenir (PIA).

Ce manque de lisibilité est également lié à la **discontinuité des actions et des sous-actions** du programme 163.

La sous-action « Protection des jeunes » de l'action 2 disparaissait dès 2013.

D'autres disparaissent momentanément puis réapparaissent : c'est le cas de la sous-action « Soutien aux métiers de l'animation » de l'action 2.

Des sous-actions englobées tantôt dans une action et tantôt dans une autre : c'est le cas notamment des crédits alloués aux Centres Régionaux d'Information Jeunesse (CRIJ), qui apparaissaient dans la sous-action « Réseau Information Jeunesse » avant d'être englobés vers la sous-action « Soutien aux actions locales » à partir de 2014 et pour devenir en 2016 une ligne distincte *in fine*.

D'autres lignes encore varient artificiellement du fait de certaines évolutions dans le mode de calcul : c'est le cas du service civique, la baisse des charges sociales par volontaire entre 2013 et 2014 ayant permis une hausse du nombre de jeunes, à moyens financiers constants.

■ Des orientations budgétaires qui nous questionnent

L'analyse du programme 163 du projet de loi de finances 2015 fait apparaître plusieurs tendances :

- **La poursuite de l'érosion du financement alloué aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.**

Les projets de loi de finances 2013 et 2014 étaient venus juguler la fragilisation continue du soutien financier de l'Etat aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les crédits alloués à ces



associations, tant à l'échelon national qu'au niveau déconcentré, avaient en effet subi une saignée de près de 30 % entre 2008 et 2012.

Le PLF 2015 marquait une nouvelle inflexion du soutien aux têtes de réseau nationales, avec une diminution de 500 000 € (-5,5 % par rapport à 2014) de l'enveloppe dédiée aux conventions liant le ministère à ces associations. Or cela se poursuit dans le PLF 2016 avec une diminution de - 687 631 euros pour le « soutien aux associations nationales JEP » et une diminution de - 15 588 euros pour les « subventions aux fédérations nationales et régionales sur projets vie associative ».

Pourtant, lorsque le Cnajep a interrogé la Conseillère budgétaire et le Conseiller pour les politiques éducatives et l'éducation populaire sur ces diminutions notamment dans le cadre du renouvellement des CPO, ils se sont montrés confiants. Pas de gel en perspective, dans le cas où des montants devraient être revus à la baisse, les efforts ne porteraient pas sur cette Action.

Enfin, nos interlocuteurs se sont montrés confiants nous précisant que les lignes étaient fongibles. D'ores et déjà des montants prévus en 2015 n'ont pas été engagés et pourraient se reporter sur les actions en 2016, voire en soutien aux associations.

- **Le choix de l'Etat de concentrer ses maigres moyens sur des programmes et dispositifs qu'il gère en direct, au détriment d'une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative autonome.**

Cette orientation, déjà constatée lors des précédents exercices, se poursuit en 2016, avec la préservation ou l'augmentation d'un certain nombre de crédits alloués aux établissements sous tutelle du ministère et liés aux accords avec d'autres pays (OFAJ, OFQJ, CONFEJES) ou aux dispositifs publics (service civique).

Si nous saluons les nouveaux moyens mobilisés grâce au CIEC en mars 2015, nous nous interrogeons sur la capacité à soutenir dans la durée des orientations et des actions.

Par ailleurs, le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire nous paraît déterminant à l'heure où elles sont appelées à se mobiliser fortement dans la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques publiques (priorité jeunesse, refondation de l'école, ...) auxquelles s'ajoute la mise en œuvre des mesures du CIEC.



▪ **Un investissement toujours plus important dans le Service civique**

L'ambition d'atteindre 170 000 jeunes engagés en service civique à l'horizon 2017 ne doit pas entraîner des arbitrages internes au programme 163 qui se feraient au détriment des autres lignes de crédit inscrites dans ce programme, et notamment du soutien aux associations.

A l'heure de l'accroissement des besoins de formation et d'accompagnement liés à la montée en puissance quantitative et qualitative du service civique et à l'accueil des volontaires, le soutien aux associations est d'autant plus important.

Par ailleurs, l'une des principales réformes concernant ce programme consistant à « développer l'engagement, la participation citoyenne et la prise de responsabilité des jeunes ... » ne peut se réduire au service civique.

▪ **L'absence d'ambition pour l'éducation populaire.**

Nous regrettons qu'aucune ambition ne se dégage de ce projet de loi de finances en faveur d'une politique renouvelée d'éducation populaire. Bien que le projet des fabriques d'initiatives citoyennes nous semble une initiative intéressante, il ne constitue pas une politique pour l'éducation populaire. Dans ce contexte, il nous semble urgent de construire une représentation collective et partagée de ce qu'est l'éducation populaire et de la manière dont elle concourt à l'émancipation de tous, et notamment des jeunes. Ce chantier doit permettre de situer le rôle de nos associations et leur donner les moyens de répondre aux besoins éducatifs, culturels et sociaux qui se font grandissants.

▪ **Un CIJ perdu entre deux CIEC.**

Le PLF 2016 nous permet de lire la dynamique du CIEC de mars 2015. Et nous ne pouvons que nous réjouir de ces crédits qui sont venus abonder le programme 163. En revanche, il est plus difficile de lire la dynamique du Comité Interministériel de la Jeunesse de juillet 2015. Pourtant ce CIJ venait conclure une concertation forte intéressante, organisée par le MVJS avec le Cnajep et le FFJ, avec les jeunes lors de cinq rendez-vous territoriaux de la jeunesse. 150 propositions des jeunes qui n'ont pas trouvé écho lors du CIJ et qui ne sont pas lisibles nous semble-t-il dans le PLF 2016.

▪ **Un « petit frisson ».**

Nous avons compris que les crédits du CIEC sont issus du dégel de la réserve de 7% qui est appliquée chaque année auquel se sont ajoutés des crédits qui ont été pris au Sport.



Notons également que le CIEC tous ministères confondus représente 131 millions d'euros en 2016 dont 54 millions au titre de la politique de la Ville ou 41 millions pour l'emploi, ... et 11,14 millions pour le périmètre jeunesse, associations et éducation populaire.

ACTION 1 - Développement de la vie associative

Le montant le plus élevé concerne le FDVA qui soutient environ 6 000 projets par an pour des formations de 12 à 25 bénévoles. Mais ce montant est en baisse et il n'y a pas d'amendement parlementaire déposé pour le majorer comme cela a été fait l'année passée et obtenu : non reconduit.

Le montant concernant les CRIB augmente. C'est en fait le seul montant qui augmente dans cette Action 1. Nous pouvons nous interroger sur l'impact des CRIB : une évaluation a-t-elle été portée par le Ministère ? Des indicateurs de performance existent-ils ?

Le grand changement réside dans l'intégration d'une ligne qui apparaissait jusque-là dans l'Action 2 :

Soutien aux associations nationales JEP.

Ceci induit l'augmentation générale, alors que les montants FDVA et Subventions aux fédérations nationales sur projets « Vie Associative » sont en baisse comparés à 2015.

- « Soutien aux associations nationales JEP » : baisse de 687 631 euros.
- FDVA : baisse de 1 177 526 euros.

Budget détaillé de l'Action 1

Action 1	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF 2016
CRIB	1 180 000	1 170 000	1 170 000	1 170 000	1 248 706
FDVA	10 830 000	10 830 000	10 830 000	10 810 000 ²	9 632 474
DDVA	300 000	300 000	290 000	290 000	273 893
Subventions aux fédérations nationales sur projets « Vie Associative »³	400 000	400 000	400 000	400 000	384 412
Soutien aux associations nationales JEP					7 942 369
	12 712 400	12 700 000	12 690 000	12 670 000 ⁴	19 481 854

² Le montant initial est de 10 310 000 auquel s'ajoute 520 000 euros obtenus suite aux amendements parlementaires.

³ Ces subventions concernent 4 CPO et 5 CAO : la FONDA, France Bénévolat, le Mouvement associatif, ...



ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Globalement **la baisse ne continue pas pour cette action.**

Pour rappel : - 3% en comparaison à 2014, -6% depuis 2013, -11% depuis 2012 ...et - 41% depuis 2008.

En effet, l'Action 2 bénéficie de crédits provenant du CIEC (Comité Interministériel Egalité Citoyenneté de mars 2015).

Cette Action est très difficile à lire car il y a de nombreux changements : des lignes disparaissent, d'autres sont créées, des restructurations s'opèrent (INJEP et Agence Erasmus +) ce qui rend difficile la comparaison avec les années précédentes.

- Soutien logistique : une ligne en hausse mais des sous-lignes en baisse !
L'action « PEJA, Erasmus + jeunesse » disparaît et apparaît l'action « INJEP – Etudes, observations » ; or ces deux lignes ne comprennent pas les mêmes choses ; elles ne sont donc pas comparables comme telles. Mais c'est bien cette transformation qui fait augmenter la ligne « Soutien logistique » alors que les autres sous-actions sont en baisse.
- Le soutien aux CRIJ : cette ligne était sans doute intégrée depuis 2014 au « soutien aux actions locales ». Elle réapparaît désormais en ligne distincte et nous ne pouvons pas dire si elle augmente ou baisse.
- FONJEP : cette ligne est en augmentation + 5 852 720 euros. Cette augmentation est due à des crédits provenant du CIEC mais également à la récupération des postes FONJEP jusque-là gérés par la Direction générale de la Cohésion Sociale (postes UNHAJ, Centres sociaux, ...) qui désormais reviennent dans le giron du MVJS (correspondant à un montant de 3 800 000 euros). Il est à noter une perte de 700 000 euros (retenue dans les transferts).
- Le soutien aux actions locales serait peut-être en hausse si le chiffre de 14 700 000 du PLF 2015 initial comprenait le soutien aux CRIJ.
- Échanges internationaux : cette ligne voit une petite hausse de + 103 251 euros. Ceci montre que la mobilité européenne et internationale passe avant tout par les dispositifs. Lorsque le Cnajep a interrogé la Conseillère budgétaire et le Conseiller pour les politiques éducatives et l'éducation populaire sur l'ambition du ministère en terme de mobilité européenne et internationale, il nous a été répondu que l'objectif

⁴ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 17 429 274.



était de pouvoir « optimiser » les partenariats établis et que l'on pouvait retrouver également ce sujet dans des projets du FEJ ou du PIA jeunesse.

- Le soutien aux Métiers de l'animation est une ligne qui réapparaît avec un montant alloué de 1 000 000 euros.
- Information Jeunesse : cette ligne concernant le CIDJ est en baisse de 212 234 euros.
- Loisirs éducatifs des jeunes : cette nouvelle ligne est une suite du CIEC ; elle concerne le soutien aux « colos nouvelle génération » et prévoit un montant de 3 360 000 euros.

Budget détaillé de l'Action 2

Action 2	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF 2016
Soutien logistique de l'administration	1 080 000	980 000	930 000	930 000	1 278 429
Activités de jeunesse					
INJEP – Etudes, observations	470 000	370 000	370 000	370 000	356 349
PEJA/Erasmus+					489 617
Certification VAE	110 000	110 000	110 000	110 000	
	500 000	500 000	450 000	450 000	432 463
Réseau Information Jeunesse (CIDJ + CRIJ selon les années)	8 590 000	8 110 000	2 510 000	2 510 000	2 297 766
Soutien aux CRIJ					4 054 954
INJEP	3 330 000	3 331 000	3 330 000	3 290 000	
FONJEP	24 970 000	24 880 000	24 880 000	24 880 000	30 732 720
Soutien aux associations nationales JEP	9 130 000	9 130 000	9 130 000	8 630 000	
Soutien aux actions locales	12 865 000	12 870 000	16 050 000	14 700 000	13 346 710
Participation / Envie d'Agir	3 000 000	0	0	0	0
Echanges internationaux	12 810 000	12 820 000	13 780 000	13 780 000	13 883 251
OFAJ	10 553 200	10 550 000	11 550 000	11 550 000	11 553 200
OFQJ	1 964 860	1 960 000	2 000 000	1 960 000	1 964 860
CONFES	300 000	300 000	270 000	270 000	259 478
Soutien aux métiers de l'animation	700 000	700 000	0	0	1 000 000
Loisirs Educatifs des jeunes Colos nouvelle génération					3 360 000
Protection des jeunes	800 000	0	0	0	0
	77 275 000	72 821 000	70 610 000	68 720 000⁵	69 953 830

⁵ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 66 698 995 euros.



ACTION 3 - Actions particulières en direction de la jeunesse

Depuis 2013, cette action concerne exclusivement le service civique.

La montée en puissance souhaitée pour le service civique devrait se voir en 2016.

Budget détaillé de l'Action 3

Action 3	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF 2016
Service civique	134 000 000	160 000 000	146 000 000	125 000 000	301 629 368
FEJ - Expérimentations	6 000 000	0	0	0	0
	140 000 000	160 000 000	146 000 000	125 000 000 ⁶	301 629 368

■ Des indicateurs de performance toujours inadaptés

Enfin, nous reformulons les mêmes remarques que l'année dernière quant aux indicateurs de performance rattachés au programme 163, qui témoignent d'une **vision étriquée des enjeux liés à la jeunesse, à l'éducation populaire et à la vie associative**.

- Les indicateurs relatifs à l'engagement et à la mobilité des jeunes sont **centrés sur les dispositifs publics** (service civique, OFAJ, OFQJ, Erasmus +), et ne font aucun cas de la contribution spécifique des acteurs associatifs, réduits à de simples opérateurs ou prestataires. Ces indicateurs tendent également à **segmenter les publics** et à se focaliser sur les « jeunes ayant moins d'opportunités » (JAMO), au détriment d'une approche universelle et décloisonnée des questions de jeunesse.
- De manière analogue, le soutien au développement de la vie associative n'est analysé qu'à **travers le prisme des Fonds de soutien** à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles que sont le FONJEP et le FDVA. On notera également que ces fonds seront prioritairement fléchés vers les associations « non employeurs ou faiblement employeurs », ce qui tend à

⁶ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 148 551 955 suite aux amendements parlementaires.



nier le rôle essentiel des têtes de réseau dans l'accompagnement et la structuration de la vie associative.

- Enfin, l'objectif de sécurisation des accueils collectifs de mineurs (ACM) ne sera évalué qu'au regard du **taux de contrôle** des organisateurs de séjours et des locaux. Cet objectif n'était assorti d'aucun moyen financier dans le programme 163 jusqu'à présent. Rien ne nous permet de penser que dans les nouveaux crédits attribués, des moyens financiers y seraient alloués.



Annexe 1 : le cadrage et les orientations du Gouvernement pour la mission « Jeunesse et Vie associative »

La mission Sports, jeunesse et vie associative privilégie trois axes d'intervention transversaux :

- agir en faveur de l'emploi en privilégiant, sur un plan budgétaire, les actions qui y concourent le plus efficacement, avec des crédits supplémentaires obtenus au titre du CIEC et inscrits à cet effet au PLF 2016, après une première tranche octroyée en gestion 2015 ;
- renforcer la gouvernance et l'efficacité des politiques partenariales qui constituent le modèle principal d'intervention de l'État en matière de sport, de jeunesse ou de vie associative ;
- participer à l'effort national de redressement des comptes publics grâce à des réformes structurelles.

Les politiques de Jeunesse ont été inscrites par le Président de la République au premier rang des priorités du quinquennat. L'objectif assigné à cette priorité est clair : faire en sorte que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012. Cela suppose une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs des politiques publiques, dans tous les secteurs, pour améliorer la situation des jeunes et les placer en situation de partenaires et d'acteurs des politiques qui les concernent. Cette orientation s'est traduite en 2013, puis en 2014 et en 2015 par la préparation et la mise en œuvre des décisions du comité interministériel de la jeunesse (CIJ). Cette action se poursuivra en 2016. Le programme « Jeunesse et vie associative » regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse et du développement de la vie associative. Ces questions de politique publique sont, par nature, partagées entre de multiples intervenants. Les politiques de jeunesse, comme celles qui accompagnent la vie associative ou l'éducation populaire, font en effet l'objet d'une mobilisation interministérielle importante dont il est rendu compte sur le plan budgétaire dans deux documents annexés à la loi de finances : le document de politique transversale « Politiques en faveur de la jeunesse » et le jaune « Effort financier de l'État en faveur des associations ». Ces politiques revêtent également une dimension partenariale : elles sont construites en lien avec l'ensemble des échelons des collectivités territoriales mais aussi en étroite collaboration avec les acteurs associatifs. Dans ce contexte, le programme « Jeunesse et vie associative » permet à l'État de jouer un rôle essentiel d'impulsion et d'innovation, de coordination interministérielle, d'expertise et de régulation. En matière de vie associative, le ministère poursuivra le chantier structurant de la sécurisation des relations contractuelles entre le secteur associatif et les pouvoirs publics, notamment par la déclinaison de la Charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les



collectivités territoriales signée par le Premier ministre le 14 février 2014, et la mise en œuvre d'un véritable « choc de simplification » au bénéfice des créateurs, des dirigeants et des bénévoles du monde associatif à travers la mise en œuvre de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de nouveaux télé-services. En matière éducative, la généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT) liés à la réforme des rythmes scolaires permet de proposer aux enfants une offre de loisirs diversifiée et de qualité, plus de 80 % de communes ou d'intercommunalités seront signataires de tels projets à la rentrée 2015-2016. Ces projets seront consolidés et développés. Des politiques éducatives globales comprenant un volet adolescents et jeunes seront mises en place. Des crédits destinés aux associations de proximité y seront consacrés, en concertation avec les collectivités territoriales et en lien avec les services de l'éducation nationale.

Enfin, éléments transversaux et structurants de ces politiques, l'insertion sociale et l'emploi sont au cœur de l'action du ministère ; rappelons que le secteur associatif est pourvoyeur d'un emploi privé sur dix. En matière de jeunesse, tout d'abord, grâce à une montée en charge très dynamique du nombre d' « emplois d'avenir » dans les secteurs du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, ou encore grâce au développement du service civique avec un montant de plus de 300 M€ prévu pour 2016. En matière de vie associative, ensuite, grâce à la consolidation des moyens du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Il a également été décidé de transférer vers le programme 163 les subventions du FONJEP relevant du programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » à hauteur de 3,8 M€. En effet, les pôles jeunesse des directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale assurant d'ores et déjà une gestion commune des crédits FONJEP du programme 163 et du programme 177, il est apparu opportun de simplifier et d'harmoniser ce dispositif.

Certaines actions du programme bénéficient de crédits attribués dans une logique d'effet de levier et regroupés dans le programme 163 : information jeunesse, structuration du tissu associatif et formation des bénévoles, actions partenariales locales, financement des organisations de jeunes et des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. D'autres sont financées à titre principal par l'État qui en assure le pilotage en lien avec les parties prenantes (service civique, mobilité internationale, etc.).



Les principales réformes, concernant le secteur « Jeunesse et vie associative », pour l'année à venir seront :

- développer l'engagement, la participation citoyenne et la prise de responsabilités des jeunes en favorisant l'apprentissage par les pairs et l'éducation populaire dans les territoires.
L'engagement des jeunes sera favorisé notamment via le déploiement du service civique universel et le soutien aux organisations de jeunes. Dès 2016, 110 000 jeunes devraient être mobilisés dans le cadre du service civique, tandis que la montée en charge du dispositif devant permettre d'atteindre l'objectif de 150 000 volontaires à horizon 2017 – soit près de 15 % d'une classe d'âge – est réaffirmé;
- améliorer l'accès des jeunes aux droits sociaux, à l'information, à la formation, à l'emploi et à la mobilité sociale, professionnelle, nationale et internationale.

L'action de l'État en faveur de la jeunesse, initiée en 2013 à l'occasion du comité interministériel de la jeunesse (CIJ), a été confirmée le 3 juillet 2015 par le troisième CIJ, à nouveau présidé par le Premier ministre. La politique en faveur des jeunes doit mobiliser l'ensemble des services placés dans une organisation interministérielle efficace et lisible pour tous, selon des modalités adaptées à chaque territoire, et en partenariat avec l'ensemble des acteurs : collectivités territoriales, associations, entreprises. La concertation avec les jeunes a fait l'objet d'une attention particulière en 2015 via le CIJ mais aussi lors de cinq rendez-vous territoriaux de la jeunesse en régions et en Outre-mer.

Le Premier ministre et onze ministres du gouvernement ont participé à ces rencontres avec la jeunesse. Le projet d'une « boussole des droits », d'un « web service » adapté à la situation de chaque jeune, fait partie de l'aboutissement de ce travail de concertation élargie de 2015. Plus largement, les mesures du plan jeunesse, qui sont déclinées aux niveaux régional et/ou départemental, répondront aux besoins prioritaires du territoire sur lequel elles seront déployées. La convergence entre les différents plans interministériels (lutte contre la pauvreté, contre les discriminations, plan santé, plan ville, etc.) sera systématiquement recherchée dans la mise en œuvre;

- veiller à la sécurité et à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM).
- soutenir le développement de la vie associative. L'État, s'appuyant sur les préconisations du Haut conseil à la vie associative, se concentre sur sa fonction d'orientation stratégique, d'impulsion et de coordination.



Par ailleurs, dans le cadre du « New deal » avec le monde associatif, près de 50 M€ ont été dégagés pour conforter l'action de proximité des associations locales de l'éducation populaire mais aussi du sport et de la politique de la ville. Une nouvelle tranche de crédits est prévue au PLF 2016.

Par ailleurs, dans la présentation stratégique du programme 163, le Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative – Délégué interministériel à la jeunesse – rappelle que :

- en matière éducative, à côté de la généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT) liés à la réforme des rythmes scolaires, est à noter le développement de « colos nouvelle génération » permettant aux enfants et aux jeunes de faire l'expérience de la mixité sociale. Celles-ci répondront notamment aux critères suivants : l'accessibilité à des activités de loisirs de qualité, sans considération de revenus, la proximité et la simplicité, le développement durable et la citoyenneté, le respect et la découverte de l'environnement, un projet pédagogique fort et lisible pour les parents.
- lors de la réunion interministérielle du 6 mars 2015 consacrée à l'égalité et à la citoyenneté, le gouvernement a également décidé de mobiliser des moyens supplémentaires afin de renouveler les actions d'éducation populaire au profit des habitants des territoires fragiles, et notamment ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les actions soutenues devront favoriser le vivre ensemble, dans le respect des valeurs de la République.

Lors de cette même réunion, un « New-Deal » avec le mouvement associatif a été annoncé. L'objectif est de transformer profondément les relations entre l'État et les associations pour que ces dernières deviennent, plus qu'hier encore, des vecteurs de citoyenneté et d'égalité : le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen est fondamental : ce sont les piliers de la cohésion sociale. Un abondement de 11,14 M€ des crédits du programme 163 est prévu dans ce cadre en 2016. Des fabriques d'initiatives citoyennes seront mises en place qui auront comme objectif de renforcer la citoyenneté de proximité en favorisant la mise en œuvre d'actions concrètes. Elles prendront appui sur des lieux existants recevant du public (MJC, centres sociaux, associations agréées Jeunesse Éducation Populaire, etc.).

Le « New deal » se traduit par un « choc de simplification » afin d'alléger les démarches et le fonctionnement quotidien des associations. Il consiste d'abord en une ordonnance qui vise à simplifier les démarches des associations et des fondations auprès des administrations,



notamment en adaptant les modalités d'enregistrement, d'agrément et de reconnaissance d'utilité publique et les conditions d'obtention de financements. La seconde étape de ce choc de simplification sera effectuée par l'adaptation des télé-services existants et la création de nouveaux outils permettant d'alléger la charge de travail administratif des responsables associatifs et des agents publics sur la base du principe « Dites- le nous une fois ». Une circulaire du Premier Ministre visant à décliner territorialement et sur un plan sectoriel la charte des engagements réciproques ainsi qu'à décrire les règles régissant le partenariat financier entre collectivités publiques et associations va être publiée très prochainement. Elle sera suivie de guides pratiques sur la subvention et sur la charte des engagements réciproques. L'engagement bénévole sera favorisé, notamment celui des actifs. Un rapport du Gouvernement au Parlement sera suivi d'une concertation avec les partenaires sociaux pour définir le cadre d'un engagement accru des actifs dans les associations. Sur un plan budgétaire, des moyens nouveaux sont consacrés au renforcement des capacités des associations. Pour conduire ces actions, le ministère s'appuie essentiellement sur des personnels en administration centrale comme en services déconcentrés dont la légitimité repose sur une expertise reconnue, une connaissance fine du tissu local, de ses enjeux et de ses acteurs ainsi qu'une capacité à les fédérer et à les mettre en réseau pour élaborer des diagnostics partagés et des plans d'actions concertés.

- Au 1er janvier 2016, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), responsable du programme 163, et ses opérateurs vont se restructurer dans le but de renforcer les capacités prospectives du ministère et la pertinence de son action, tant dans ses missions interministérielles que dans ses politiques sectorielles. L'Institut de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) se transformera. Ses activités relevant de l'Observatoire de la Jeunesse seront rattachées à la DJEPVA sous la forme d'un service à compétence nationale (SCN). Un opérateur unique sera par ailleurs constitué au service de l'engagement des jeunes, chargé à la fois de la mise en œuvre du service civique et du programme européen Erasmus+ Jeunesse & Sport. Cet opérateur sera issu du rapprochement de l'actuelle Agence du Service civique et de l'équipe Erasmus+ présente au sein de l'INJEP.

**Annexe 2 - Récapitulatif des dépenses d'interventions du ministère**

Récapitulatif des dépenses d'interventions du ministère - BOP jeunesse et vie associative										
N°	Intitulé de l'action	Contenu de sous-actions du BOP 163 jeunesse et vie associative	Dépenses 2011	Dépenses 2012	Dépenses 2013	2014 AP	PLF 2015	2015 AP (hors titre 3)	PLF 2016	
01	développement de la vie associative	Centres de ressources et d'informations des bénévoles		1 180 000	1 170 000	1 170 000	1 170 000		1 248 706	
		CDVA /FDVA		10 830 000	10 830 000	10 830 000	10 310 000		9 632 474	
		DDVA		300 000	300 000	290 000	290 000		273 893	
		soutien aux associations nationales JEP							7 942 369	
		subventions aux fédérations nationales sur projets vie associative			400 000	400 000	400 000	400 000		384 412
		Sous-total - Action 1		13 412 400	12 712 400	12 700 000	12 690 000	12 170 000	17 429 274	19 481 854
02	actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	Fonctionnement administration pour soutien logistique :		1 080 000	980 000	930 000	930 000		1 278 429	
		activités de jeunesse		470 000	370 000	370 000	370 000		356 349	
		INJEP - Etudes, observations							489 617	
		PEJA, Erasmus+		110 000	110 000	110 000	110 000			
		certification/ VAE		500 000	500 000	450 000	450 000		432 463	
		Réseau Information Jeunesse: CIDJ + CRIJ (selon années)		8 590 000	8 110 000	2 510 000	2 510 000		2 297 766	
		Soutien aux CRIJ							4 054 954	
		INJEP (dont Agence Europe)		3 330 000	3 331 000	3 330 000	3 290 000			
		FONJEP		24 970 000	24 880 000	24 880 000	24 880 000		30 732 720	
		soutien aux associations nationales JEP		9 130 000	9 130 000	9 130 000	8 630 000			
		soutien aux actions locales		12 865 000	12 870 000	16 050 000	14 700 000		13 346 710	
		Prise d'initiatives et participation des jeunes / Envie d'Agir		3 000 000	0	0				
		Echanges internationaux (OFAJ, OFQJ, CONFEJES..)		12 810 000	12 820 000	13 780 000	13 780 000		13 883 251	
		OFAJ		10 553 200	10 550 000	11 550 000	11 550 000		11 553 200	
		OPQJ		1 964 860	1 960 000	2 000 000	1 960 000		1 964 860	
		CONFEJES		300 000	300 000	270 000	270 000		259 478	
		soutien aux Métiers de l'animation (parcours Animation sports, Bourses BAFA,...)		700 000	700 000				1 000 000	
		Loisirs éducatifs des jeunes (colos nouvelle génération,)							3 360 000	
		protection des jeunes			800 000					
		Sous-total - Action 2		76 587 600	77 275 000	72 821 000	70 610 000	68 720 000	66 698 995	69 953 830
03	Actions particulières en direction de la jeunesse	service civique	97 400 000	134 000 000	160 000 000	146 000 000	125 000 000			
		FEJ - expérimentations :	25 000 000	6 000 000	0					
		Sous-total - action 3	122 400 000	140 000 000	160 000 000	146 000 000	125 000 000	148 551 955	301 629 368	
		TOTAL BOP 163	212 400 000	229 987 400	245 521 000	229 300 000	205 890 000	232 680 224	391 065 052	
	Nouveauté 2014 BOP 411	projets innovants en faveur de la jeunesse								
		Objectif : Favoriser des politiques de jeunesse intégrées à l'échelle d'un territoire				100 000 000				
		TOTAL BUDGET JEUNESSE ANNONCE				329 300 000				



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr